

# REGLEMENT RANDO VTT STE BAUME 2022

## Organisateur

Club VTT Ste Baume, Siege social Service des sports Mairie d'Auriol 13390

Soutenu par les magasins Authentic bycle shop, la commune d'Auriol et la commune de St Zacharie. Le club organise une rando VTT et un Bike&Run, le Lundi 18 Avril 2022.

Son départ et son arrivée s'effectueront sur la place de la céramique du Village de St Zacharie. Son nombre de participants est limité à 500. Plusieurs sports pourront être pratiqués : Randonnée VTT (3 parcours au choix), Bike&Run avec 1 parcours.

## La Rando VTT

En solo, la randonnée VTT Ste Baume se réalisera sur 3 parcours au choix : 17km/32km/38km. Praticable à tout âge (les mineurs devront être obligatoirement accompagné d'un adulte), non chronométrée. Les tandems, vélo à assistance électrique sont acceptés.

Convivialité, découverte de la nature et bonne ambiance sont les maîtres mots qui caractérisent cette randonnée.

## Le BIKE&RUN

En équipe, le BIKE&RUN se réalisera sur le même parcours rando VTT 15km. Praticable à partir de 16 ans révolu (les mineurs devront obligatoirement présenter une autorisation parentale à l'inscription)

## Conditions de Participation

Pour valider votre inscription, pour la **RANDO VTT et BIKE&RUN** vous devez :

- **Actuellement le pass sanitaire n'est pas exigé. Toutefois, l'organisation appliquera les recommandations des autorités si celles ci venaient à changer.**
- **Accepter le présent règlement par la case à cocher lors de l'inscription par procédure informatique, et ce, sans aucune réserve.**
- **Pour les mineurs:** être accompagné d'un parent ou représentant légal, avoir fourni une autorisation-parentale (Nom de la personne responsable devant figurer sur la décharge si celle-ci est autre que l'un des 2 parents)

- **Fournir la copie d'une licence de l'une des fédérations suivantes en cours de validité : FFC/FFA/FFTRI/FFCO OU UFOLEP**
- **Ou, le cas échéant, présenter un certificat médical TYPE de « non contre-indication de la pratique de la course à pied et ou du VTT » datant de moins de 1 an le jour de la rando.**

## Inscription

- Les inscriptions sont ouvertes, à partir de 10 ans pour la rando VTT et à partir de 16 ans pour le Bike&Run. L'accès à la bière/vin d'arrivée ne sera pas autorisé aux mineurs.
- Les tarifs d'inscription sont accessibles sur notre site internet **www.vttstebaume.fr** et modulés selon les options choisies par le participant. Ces prix sont clairement affichés sur la plateforme d'inscription en ligne et/ou sur le site internet. L'inscription comprend la participation à l'épreuve, une plaque guidon (pour VTT) OU un Dossard (pour Bike&Run), un ou plusieurs ravitaillements durant le parcours, une bière/vin à l'arrivée (sauf pour les mineurs)
- Je reconnais que la charge d'inscription n'est ni remboursable, ni échangeable, ni réutilisable.
- Les inscriptions se font en ligne en allant sur le site <https://www.vttstebaume.fr/la-rando/>, ou le jour J sur place avec une majoration de 3€.
- Un tarif minoré sera appliqué pour les mineurs de 16 ans à 18 ans et les licenciés.
- Gratuit pour les - de 16 ans
- Le système d'inscription peut vous établir une facture reprenant les frais engagés.

Votre participation à la rando VTT ou au Bike&Run implique votre acceptation express et sans réserve du présent règlement. Chaque participant est conscient des conditions physiques requises pour la participation à une rando VTT (risque de blessures par chute, entorses, chocs, brûlure par frottement, contre-indication en cas de risque d'épilepsie, ou cardiaque, LISTE NON LIMITATIVE...).

- **Les vérifications d'inscriptions au retrait des plaques guidon seront faites sur présentation de votre pièce d'identité.**
- **Toute personne ne possédant pas de « plaque guidon » ou « dossard » ne pourra en aucun cas participer à la rando.**
- **Votre participation se verra refuser si votre certificat médical ainsi que (pour les mineurs de 16 ans et +) votre autorisation parentale ne nous ont pas été fournis avant le jour de l'événement.**
- **L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue responsable de toute perte ou dégradation de bien ou matériel en votre possession le jour de votre participation à l'épreuve**

Chaque participant accepte le présent règlement sans réserve, par la case à cocher lors de l'inscription par procédure informatique.

# Matériels

Le participant s'engage à utiliser un vélo en bon état de marche. Les VAE (VTT à assistance électrique) sont acceptés si celui-ci respecte l'article R.311-1 du Code de la route :

6.11. Cycle à pédalage assisté : cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler ;

# Environnement

Pour le respect de la nature et des lieux qui vous accueillent, il est formellement interdit de jeter et d'abandonner vos déchets (nourritures, emballages, plastiques, papiers, etc.) sur votre parcours. Des poubelles seront mises à votre disposition et devront impérativement être utilisées à cet effet.

Adopter une attitude responsable, n'hésitez pas à ramasser les déchets trouvés sur votre chemin !

# Ravitaillement

Pour les parcours VTT et Bike&Run (18km) = 1 ravitaillement sur parcours + 1 à l'arrivée.

Pour les Randonnées VTT :

32km et 39km = 2 ravitaillements sur le parcours + 1 à l'arrivée

# Départ/Arrivée

- Un accueil café, remise des dossards/plaque guidon
- Ravitaillement
- BBQ

Vous aurez le plaisir de vous y retrouver après votre épreuve pour un moment de convivialité !

# Sécurité

Un service d'assistance médicale sera assuré par une équipe de secouristes. Des signaleurs seront présents à des endroits stratégiques du parcours. Ces derniers seront équipés d'une liste de numéros à appeler en cas d'urgence. Les services de secours (SDIS) et de Gendarmerie seront avertis de l'événement. Les organisateurs se donnent le droit de vous faire stopper la rando ou Bike&Run et de vous faire évacuer si l'avis médical vous juge inapte à continuer. Dès lors où l'appel à un médecin est nécessaire, vous vous soumettez, de fait, à son autorité et vous engagez à accepter pleinement ses décisions. En cas de nécessité et dans votre intérêt, il est fait appel à l'équipe de secours qui, dès lors, prend la direction des opérations et met en oeuvre tous les moyens appropriés.

Pour la Randonnée VTT, vous devrez respecter strictement le code de la route. (peu de route sont empruntées mais cela arrivera et il est important de veiller à votre sécurité)

## Assurance

Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs sont couverts par une police d'assurance à responsabilité civile. Il vous incombe également de vous assurer personnellement.

L'organisation ne peut être en aucun cas tenue responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants, notamment ceux dus à un mauvais état de santé et en cas de non-respect du règlement. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieures à la course.

## Vol/dommage matériel

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol, bris ou perte de vos biens personnels pendant la course. Il vous incombe en conséquence, si vous estimez nécessaire de souscrire à une assurance.

## Annulation venant des organisateurs

Les organisateurs pourront annuler ou mettre fin à la manifestation à tout moment en cas de force majeure (**requête de l'autorité administrative, intempéries, décision politique, attentats, événement imprévu mettant en cause la sécurité des participants, covid19, etc. liste non exhaustive**).

L'organisation se réserve le droit d'annuler la course **en cas de manque de participants ou de difficultés techniques**. Dans ce cas, la manifestation sera repoussée à une date ultérieure. Dans tous les cas, **aucun remboursement ne sera effectué, mais attribution d'un AVOIR valable sur l'édition suivante**.

## Modification des horaires de départ

En fonction du nombre réel et définitif d'inscrits, les organisateurs se réservent le droit de déplacer les vagues horaires et, le cas échéant, d'en supprimer certaines si leur nombre de participants est trop minime. Dans ce cas, d'autres horaires de départ vous seront proposés.

## Droit à l'image

Par votre participation à la rando ou au Bike&Run, vous autorisez les organisateurs ou leurs ayants droits, à utiliser votre image (photo), en vue d'une éventuelle exploitation directe, sur tout support,

et pour toute la durée de protection actuellement accordée en matière de droit d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires.